

## SUR UN RITE ACCOMPAGNANT LA NAISSANCE DES CHEVAUX EN LORRAINE

L'élevage du cheval de trait, avant la généralisation de la mécanisation, était extrêmement important en Lorraine. Il était pour une très large part, réalisé par les agriculteurs eux-mêmes, utilisateurs et producteurs de chevaux. Chaque exploitation possédait en général plusieurs juments, fournissant travail et poulains.

J'ai pu observer, dans la région de Toul, tant que cet élevage a persisté, c'est-à-dire jusque vers les années cinquante, une pratique ritualisée accompagnant la naissance des poulains. Elle était observée également, selon le témoignage de plusieurs de mes confrères, dans les régions de Nancy, Pont-à-Mousson, Lunéville, Delme et très probablement ailleurs, et ne portait pas de nom particulier. Le vendredi suivant la naissance d'un poulain, mâle ou femelle, le propriétaire de l'animal ou un membre de sa famille, sans que sa désignation réponde à un quelconque critère, (ce pouvait être un fils ou toute autre personne prenant habituellement soin des chevaux) se munissait d'une paire de ciseaux et dessinait, en coupant les poils sur le dos de l'animal, sensiblement au niveau des premières vertèbres lombaires, une croix grecque (donc à branches égales) d'environ douze à quinze centimètres : la branche longitudinale sur l'axe vertébral, la transverse perpendiculairement. Cette intervention ne s'accompagnait de la récitation d'aucune formule

ou prière et s'accomplissait sans aucun décorum, comme une opération de simple toilette, sans l'entourer d'aucune atmosphère de mystère. Ayant maintes fois interrogé ceux qui la pratiquaient, et ils constituaient pratiquement la quasi-totalité des éleveurs, sur la signification et la finalité de cette opération, je n'ai jamais obtenu d'autre explication que celle du respect d'une coutume ou d'un usage : "Ça se fait" ou "C'est pour baptiser le cheval". Demandant si cette pratique conférait à l'animal une quelconque protection vis-à-vis des maladies ou accidents, je n'ai jamais eu l'impression que cette intention était perçue. Elle ne semblait pas soupçonnée, mais son interrogation obligeant en quelque sorte l'opérateur à chercher une motivation à la pratique considérée, lui faisait apparemment découvrir que : "Ça devait probablement protéger le cheval", mais j'ai toujours eu l'impression qu'il ne se posait pas de lui-même la question et n'obéissait qu'à un usage d'origine très ancienne. Pursuivant mon information en tenant compte de la forte tradition de foi chrétienne en Lorraine, j'ai souvent demandé si cette croix dessinée sur le dos du poulain devait être interprétée comme un signe chrétien, il m'était généralement répondu affirmativement.

En fait, la signification de cette pratique ne peut être appréhendée avec certitude. Seules des hypothèses peuvent être avancées, étant

donné l'ignorance où nous sommes, de sa date d'apparition. Elle peut être, si elle n'est apparue que postérieurement à la christianisation de la région, la marque d'une bénédiction à l'intention protectrice, utilisant par analogie au rituel sacramentel du baptême, le tracé d'une croix. Mais il peut également s'agir d'un usage beaucoup plus ancien, ayant traversé les temps, exprimant le caractère solaire du cheval chez

les peuples indo-européens, en général, et très particulièrement chez les habitants de la Gaule-Belgique, à l'âge de fer. Il est à noter qu'on a découvert en Lorraine des figurations de chevaux portant précisément sur le dos une "rouelle solaire" constituée d'un cercle dans lequel s'inscrit une croix.

Michel HACHET  
Docteur-Vétérinaire